

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 596-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 641 757 \$ pour la restauration de la couverture et la reconstruction du clocher du Pratto de Percé;

QUE ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter de l'ensemble de la municipalité le 10 mai 2022;

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 mai 2022;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 2 juin 2022.

Gemma Vibert,
Greffière